



Centrale photovoltaïque sur l'Ecopôle de l'Etoile à  
Septèmes-les-Vallons

# Compte rendu du Comité de projet du 23/10/2024

07 / 11 / 2024

## ETAIENT PRESENTS

| NOM - Prénom       | Entité                           |
|--------------------|----------------------------------|
| DI MEO Ludovic     | Mairie de Septèmes-les-Vallons   |
| BOURRELY Pierre    | Mairie de Septèmes-les-Vallons   |
| REMY Clémence      | Mairie de Septèmes-les-Vallons   |
| LEUCA Vincent      | Mairie des Pennes-Mirabeau       |
| PALOMBE Jennifer   | Mairie de Simiane-Collongue      |
| GAGLIARDI Anna     | Mairie de Simiane-Collongue      |
| SIMON Laurent      | Métropole Aix-Marseille Provence |
| KAMBOURIAN Clément | EDF Renouvelables                |
| RUFFINI Nicolas    | EDF Renouvelables                |
| DREYFUS Aurélien   | EDF Renouvelables                |
| LORANG Nathan      | EDF Renouvelables                |
| CLEMENT Frédéric   | Veolia                           |
| LAFFARGUE Bastien  | ALEC                             |
| MICHAUD Philippe   | ALEC                             |

L'ensemble des membres listés à l'article R.211-7 du code de l'énergie, ont régulièrement été conviés par courrier avec accusé de réception en date du 25/09/2024.

## OBJECTIFS DU COMITE DE PROJET

Dans le cadre du développement du projet de centrale photovoltaïque sur l'Ecopôle de l'Etoile à Septèmes-les-Vallons et conformément au décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023, un comité de projet s'est réuni le 23/10/2024, de 18h à 20h en mairie de Septèmes-les-Vallons. Il s'insère dans la démarche de concertation mise en place par EDF Renouvelables autour du projet et constitue un organe de concertation préalable avec les parties prenantes. Le comité de projet s'est réuni afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet dans le territoire.

## CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

La mairie de Septèmes-les-Vallons introduit le comité de projet en indiquant le contexte du projet de centrale photovoltaïque solaire sur l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de l'Ecopôle de l'Etoile initié via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en mai 2023 par la mairie de Septèmes-les-Vallons avec l'assistance de la Métropole Aix-Marseille Provence. A l'issue de la phase d'AMI, la mairie a retenu EDF Renouvelables pour développer, réaliser et exploiter cette centrale photovoltaïque.

La zone d'étude du projet de centrale photovoltaïque solaire sur l'Ecopôle de l'Etoile à Septèmes-les-Vallons prend place sur la commune de Septèmes-les-Vallons dans les Bouches-du-Rhône (13) et s'étend sur une superficie de 20 ha, avec un potentiel de valorisation sur environ 3.5 ha. Le projet est localisé sur l'assiette foncière de l'ISDND de l'Ecopôle de l'Etoile géré par Valsud (filiale du groupe Veolia). Ce projet entre dans le cadre d'une revalorisation d'un site anthropisé, marqué par une volonté locale (via notamment la compatibilité avec les documents d'urbanisme et la démarche d'AMI).

Le projet a débuté en septembre 2023 avec le lancement des études techniques et environnementales qui ont permis d'affiner sa faisabilité en vue de sa conception. Les principaux enjeux identifiés sont des enjeux de proximité Natura 2000, PNA Aigle de Bonelli, avifaune (alouette lulu notamment), amphibiens (par exemple pélodyte ponctué), reptiles (lézard ocellé) et de flore (Germandrée à allure de pin, Ophrys de Provence). Ces enjeux seront pris en compte dans l'évaluation des incidences brutes, l'élaboration de la séquence de mesures ERC et l'évaluation des incidences résiduelles du projet. La topographie du site ainsi que l'activité de stockage de déchets et des équipements associés (réseau et puits de biogaz, bassins, pistes et accès, etc.) constituent des enjeux techniques pour le projet.

Le dépôt de la première demande d'autorisation de permis de construire est prévu pour début 2025 et la durée de son instruction est en général comprise entre 9 et 12 mois.

## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est disponible en annexe de ce compte-rendu. Durant le comité de projet, le contexte territorial, le projet et ses impacts ont été présentés aux personnes présentes. Des temps d'échange étaient prévus régulièrement au cours de la présentation afin de permettre aux membres du comité de poser leurs questions au fil de l'eau et d'émettre leurs remarques

## REMARQUES ET QUESTIONS FORMULEES PAR LES PARTIES PRENANTES

| Thème  | Remarque/question   |
|--|---|
| <b>Principales parties prenantes identifiées au stade de l'AMI</b> | La commune de Septèmes-les-Vallons tient à préciser que la perspective d'une collaboration avec l'école de production NRSud dans le projet proposé par EDF Renouvelables, avec la possibilité de les solliciter dans un but pédagogique a été un élément décisif dans le choix du prestataire par la Mairie de Septèmes-les-Vallons lors de la phase d'AMI.   |
| <b>Identification des enjeux biodiversité</b>                      | Veolia indique que l'installation est classée et fait l'objet d'un arrêté préfectoral concernant notamment des mesures de suivi environnemental (insectes, chiroptères, flore...). Les mesures de suivi liés au parc photovoltaïque pourront donc être mises en complément de celles existantes.  |
| <b>Identification des enjeux biodiversité</b>                      | Question de la commune de Septèmes-les-Vallons : est-il prévu dans le cadre du projet une demande de dérogation espèces protégée pour le lézard ocellé ?<br><br>Réponse d'EDF Renouvelables : la nécessité ou non de réaliser une demande de dérogation espèce protégée se fera une fois que la séquence Eviter et Réduire sera réalisée et que les incidences brutes seront connues. En effet, EDF Renouvelables dispose de nombreux retours d'expériences sur des mesures d'évitements et de réductions bénéfiques à l'espèces, ainsi que des retours d'expériences sur la recolonisation de centrales photovoltaïques par des individus de lézard ocellés. Dans le cadre du développement du projet, EDF Renouvelables prévoit de rencontrer le service biodiversité de la DREAL avant le dépôt des autorisations afin de recueillir leur avis sur les mesures envisagées. |
| <b>Dialogue territorial</b>  | La commune de Septèmes-les-Vallons indique qu'un forum de concertation grand public sur le projet photovoltaïque est organisé dans la matinée du 7 décembre à la Médiathèque de Septèmes-les-Vallons. Les participants au comité de projet y sont invités.  |

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Enjeux paysagers</b>          | A la présentation des enjeux paysagers sur la base de photomontages d'intégration du projet dans son environnement, il a été relevé que l'impact paysager « n'est pas choquant ». La question de la visibilité potentielle depuis le Massif de l'Etoile a également été soulevée. En complément, EDF Renewables précise que l'étude paysagère fera état des enjeux et impacts depuis les points de vue remarquables et présentant des co-visibilité / inter-visibilité avec le projet.                          |
| <b>Aménagement du territoire</b> | EDF Renewables indique que le tracé de raccordement pressenti à ce stade sera enterré sous les routes existantes entre le PDL (poste de livraison) de la centrale et l'un des deux postes source de Septèmes ou de La Gavotte. La solution technique finale sera définie par Enedis suite à la demande de raccordement faite après obtention du permis de construire.   |
| <b>Aménagement du territoire</b> | Question de la commune de Simiane-Collongue : des dérogations (notamment de tonnages) sont-elles prévues pour la phase travaux ?<br><br>Réponse d'EDF Renewables : la circulation d'engins pendant la phase travaux de la centrale respecteront les conditions imposées à Veolia, notamment la circulation uniquement du lundi au vendredi, et hors périodes d'accueils scolaires.<br>Réponse de la mairie de Septèmes-les-Vallons : il n'y a pas de dérogation particulière à délivrer pour les accès au site. |

## **CONSEQUENCES ET DECISIONS TIREES DES OBSERVATIONS PAR LE PORTEUR DE PROJET**

Le comité de projet a permis, dans la continuité des actions de concertation menées avec les acteurs locaux pendant la conception du projet, d'informer et d'échanger sur la faisabilité du projet et ses conditions d'intégration sur le territoire.

Les contributions des participants ont consisté en des questions sur les suivis environnementaux, la prise en compte des espèces présentes sur le site, l'impact paysager du projet, le raccordement et les contraintes d'accès à respecter.

Ainsi, dans le cadre de l'élaboration du projet de centrale photovoltaïque sur l'Ecopôle de l'Etoile à Septèmes-les-Vallons, EDF Renewables poursuit la finalisation des études, la définition des mesures et la démarche de dialogue avec les habitants afin de proposer un projet répondant aux enjeux et aux attentes du territoire.

Au regard de ces éléments, EDF Renewables envisage de finaliser le projet sur la base des éléments présentés et de déposer les demandes d'autorisation administratives auprès de la Préfecture début 2025.

EDF Renewables s'engage par ailleurs à poursuivre la démarche d'information, d'écoute et de dialogue avec les acteurs locaux pendant les prochaines phases du projet, notamment pendant l'instruction par les services de l'Etat dont la durée est estimée entre 9 et 12 mois.

## CONCLUSION

Le comité de projet qui a eu lieu le 23/10/2024 a permis aux participants de comprendre les enjeux du territoire et la conception du projet sur l'Ecopôle de l'Etoile à Septèmes-les-Vallons en fonction des enjeux sociaux, environnementaux et techniques. Les échanges au sein de ce comité ont mis en avant les remarques et observations des parties prenantes, ce qui enrichit le projet et a amené EDF Renewables à mieux appréhender le territoire, ses acteurs et leurs enjeux.

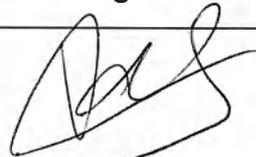
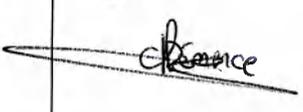
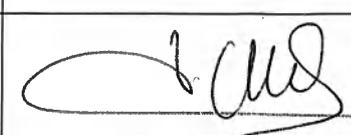
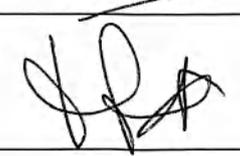
La démarche de la commune de Septèmes-les-Vallons a pu être saluée par la Métropole Aix-Marseille Provence pour leur implication dans la transition énergétique et plus particulièrement dans ce projet. La bonne collaboration entre EDF Renewables et Veolia est également soulignée.

## **ANNEXE N°1 : FEUILLE D'ÉMARGEMENT**

## Feuille d'émargement

|   |   |
|---|---|
| <b>Intitulé de la réunion :</b> Comité de projet organisé dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque sur l'Ecopôle de l'Etoile à Septèmes-les-Vallons |   |
| <b>Lieu de la réunion :</b> Mairie de Septèmes-les-Vallons salle de réunion du rez-de-chaussée  | <b>Date de la réunion :</b> 23 octobre 2024 à 18h00 |

*Les informations recueillies dans ce formulaire seront utilisées par EDF Renouvelables France uniquement dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque sur l'Ecopôle de l'Etoile à Septèmes-les-Vallons. Ces informations ne seront pas enregistrées dans un fichier informatisé. Elles seront conservées pendant la durée de conception du projet à compter de ce jour, puis seront détruites.*

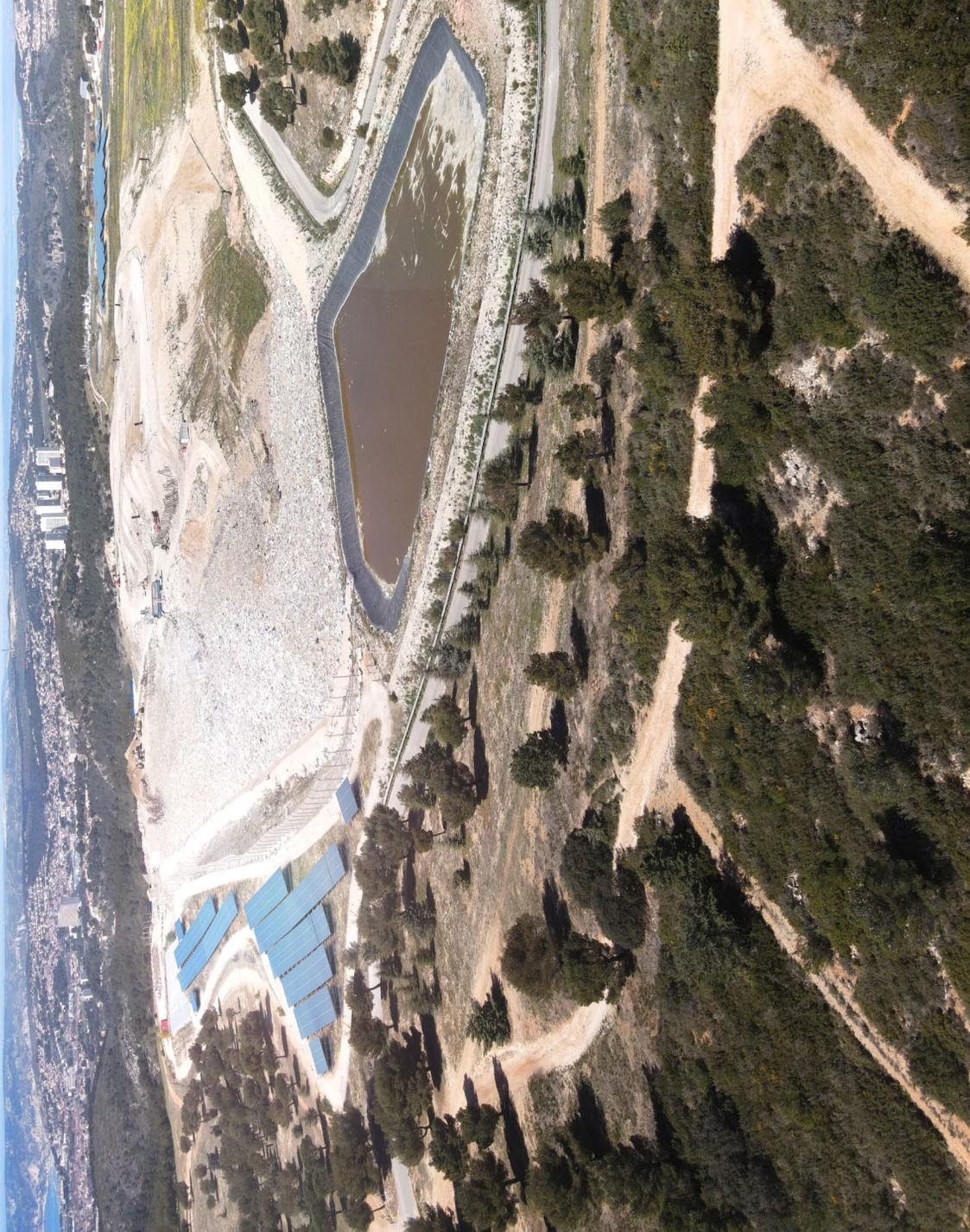
| Nom et Prénom         | Fonction   | Coordonnées   | Signature   |
|-----------------------|--|---|---|
| KAMBOURIAN<br>Clément | Directeur de projets<br>EDF Renouvelables                                | 06 03 07 09 65<br>clement.kambourian@edf-re.fr              |   |
| LORANG<br>Nathan      | Chargé d'Affaires<br>Environnement                                       | 06.16.52.17.54<br>nathan.lorang@edf-re.fr                   |  |
| RUFFINI Nicolas       | Responsable d'agence   | 06 21 49 36 63<br>nicolas.ruffini@edf-re.fr                 |  |
| DREYFUS Amélie        | Ingénieur projets<br>EDF Renouvelables                                   | amelie.dreyfus@edf-re.fr                                    |  |
| REMY Clémence         | SERVICE DEVELOPPEMENT<br>Durable<br>SEPTÈMES                             | clémence.remy@edf-re.fr                                     |  |
| LEUCA<br>Vincent      | Service Réseau<br>SECS<br>Les Pennes Mirabeau                            | vincent.leuca@<br>gmail.com                                 |  |
| Anna<br>Gagliardi     | Adjointe<br>Maire Finances   | 0616323817<br>anna.gagliardi<br>@laposte.net                |  |
| JENNIFER<br>PALOMBE   | Conseillère<br>déléguée aux<br>associations sportives<br>et culturelles. | 06 26 18 72 98<br>jennifer.palombe@<br>simiane-collongue.fr |  |



## **ANNEXE N°2 : ORDRE DU JOUR ET SUPPORT DE PRÉSENTATION DU COMITÉ DE PROJET**



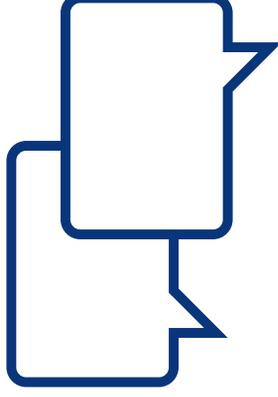
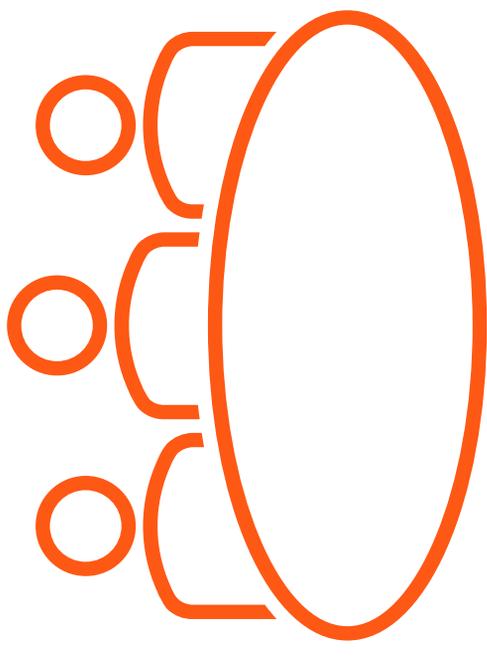
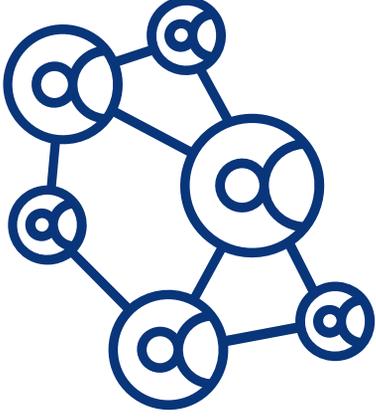
Projet photovoltaïque sur l'Écopôle de  
l'Étoile à Septèmes-les-Vallons  
23 octobre 2024



# Comité de projet

Directeur de projet EDF Renouvelables :  
Clément KAMBOURIAN

# Présentons-nous



# Ordre du jour

## **Partie 1 : Éléments introductifs**

1. Pourquoi un comité de projet ?
2. Le projet en bref
3. Présentation des personnes présentes

## **Partie 3 : Comment est conçu ce projet ?**

1. Les études menées et le dialogue territorial
2. Les variantes étudiées
3. Le projet à date et ses impacts

## **Partie 2 : Quels sont les objectifs du projet ?**

1. Répondre à des enjeux énergétiques
2. Respecter les contraintes de faisabilité

## **Partie 4 : Calendrier et retombées territoriales du projet**

1. Rappel du calendrier
2. Les retombées pour le territoire

# 1

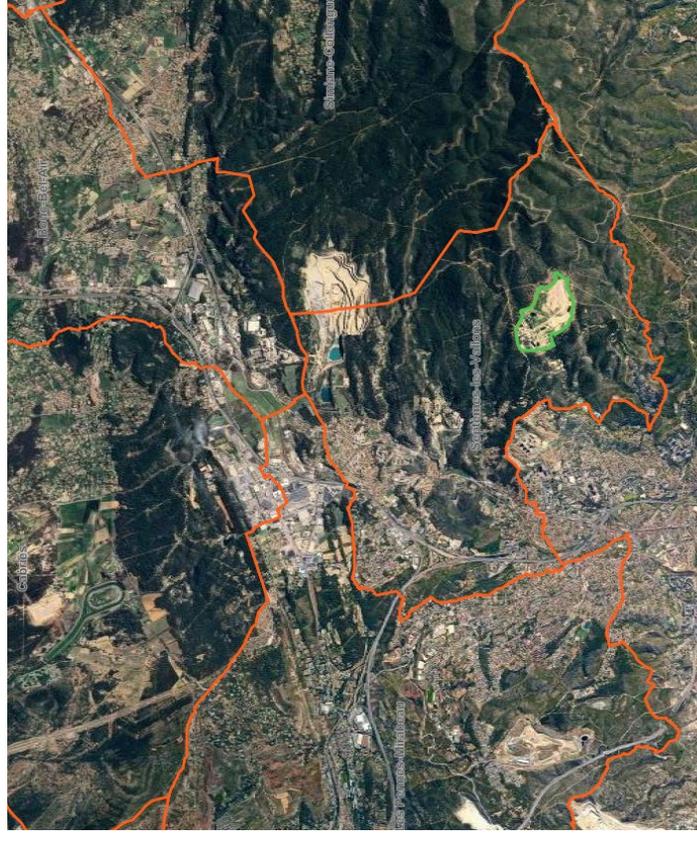
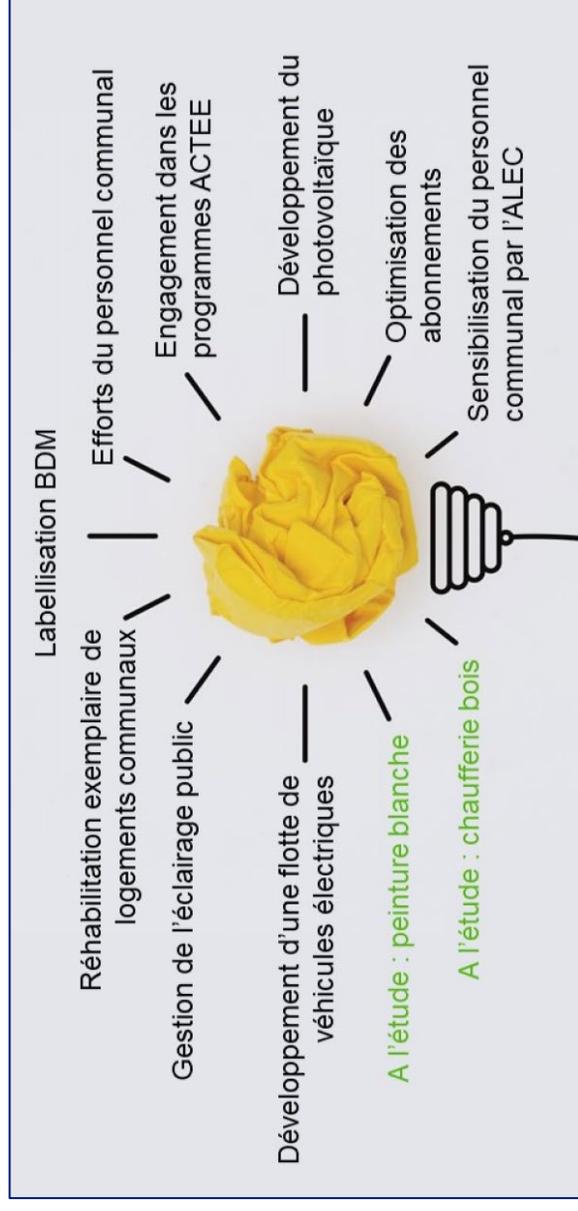
## Éléments introductifs

Pourquoi sommes-nous rassemblés ?

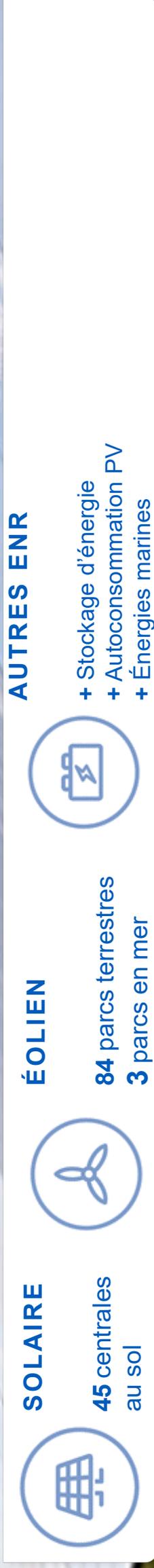
# Pourquoi un projet ici ? Une volonté communale

## Septèmes-les-Vallons engagée dans la transition énergétique

- Récupération de 40% de l'assiette foncière de l'ISDND\* de l'Ecopôle de l'Etoile géré par Valsud (filiale du groupe Veolia)
- Lancement, avec l'assistance de la Métropole Aix-Marseille Provence, d'un AMI\*\*
- Sélection d'EDF Renouvelables pour valoriser ce site par une installation photovoltaïque



# Qui sommes-nous ?



## Un acteur intégré



ACTEUR FRANÇAIS DE  
PREMIER PLAN, FILIALE  
À 100% D'EDF



UNE PRÉSENCE  
ET UN ENGAGEMENT  
DURABLES SUR LES TERRITOIRES

- 8 agences de développement
- > 300 communes partenaires
- 19 centres de maintenance locaux

# Qui sommes-nous ?



## 1 agence de développement

Implantée sur la commune d'Aix-en-Provence (13)



## 2 centres d'exploitation-maintenance

implanté sur Eguilles (13) – PV Onshore  
implanté sur Port-de-Bouc (13) – Offshore



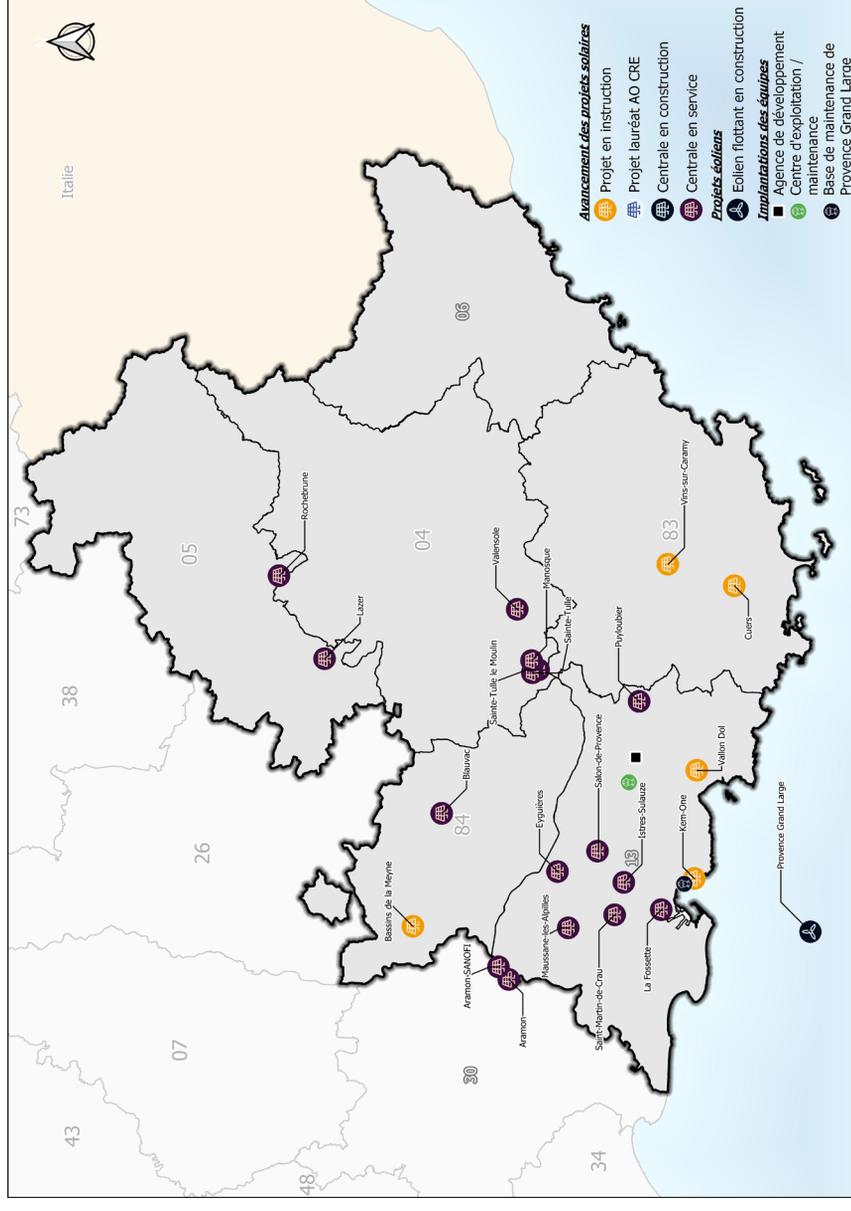
## 14 centrales solaires en exploitation

totalisant 122 MWc



## 1 parc éolien flottant en construction

25 MW



# Qui sommes-nous ? : L'équipe projet



**Nicolas RUFFINI**  
Responsable d'agence



**Clément KAMBOURIAN**  
Directeur de Projets



**Nassime AZADEH**  
Chargée de Concertation

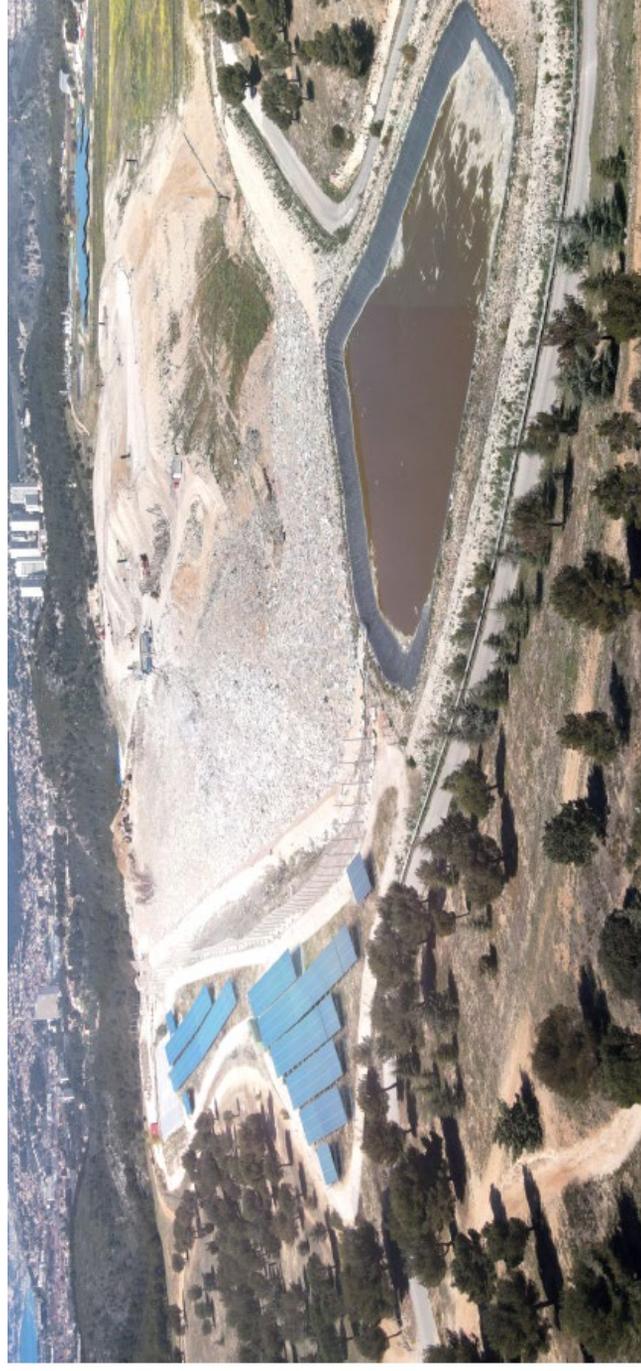


**Nathan LORANG**  
Chargé d'affaires environnementales

## **Mais aussi...**

**Sébastien**, cartographe, *Aix-en-Provence*  
**Céline**, Chargée d'affaires foncières, *Montpellier*  
**Grégory**, Chargé Raccordement, *Montpellier*  
**Célia**, Chargée de communication, *Montpellier*  
**Gaëlle**, Chargée de réalisation, *Aix-en-Provence*

# Les chiffres clés du projet à date



**Zone d'implantation potentielle étudiée sur 20 ha, avec un potentiel de valorisation d'environ 3.5 ha**

soit....

... **4.8 Mégawatts-crête (MWc)** de puissance installée

... **3 100 habitants** en équivalent de consommation

... **10 500 tonnes** de CO2 évité sur 30 ans

# Pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui ? Où en est le projet ?

Septembre 2023 :

EDF Renouvelables  
lauréat de l'AMI lancé  
par la Mairie de  
Septèmes-les-Vallons

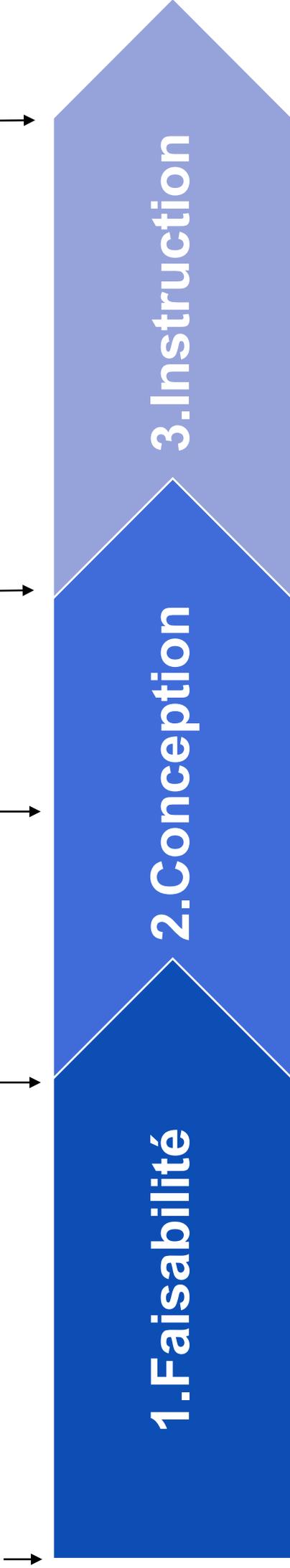
Lancement des études  
environnementales

Octobre 2024 :  
Résultats des états  
initiaux

Octobre 2024 : Comité  
de projet

Dépôt du Permis de  
construire

Décision d'obtention du  
permis de construire



1. Concertation préalable avec les associations de la commune, inventaires faune/flore, état initial paysager, hydraulique

2. Etudes approfondies, concertation élargie, variantes et dimensionnement du projet

3. Analyse dossier complet étude d'impact / Enquête Publique

# Quelques éléments réglementaires sur le comité de projet



**Origine** : Institué par la loi APER du 10 mars 2023, précisé par le décret du 22 décembre 2023.



**Objectif** : Organe de concertation préalable pour informer et échanger de la **faisabilité** et des **conditions d'intégration** dans le territoire du projet, pour les projets situés en dehors des zones d'accélération



**Modalités de réponse aux éléments discutés** : À la suite des échanges de ce jour, nous répondrons **par écrit** aux membres du comité de projet. Un compte rendu du comité de projet sera rédigé.

# 2

**Les objectifs du projet :**  
Pourquoi un projet ici ?

# 2.1 Répondre à des objectifs énergétiques ambitieux



## National

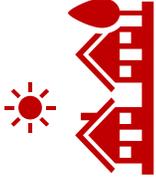
- **Atteindre la neutralité carbone** d'ici 2050
- Planification des ENR :
  - Passer de 19% à **40% d'EnR** dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030
  - Loi APER avec les ZAENR
- **Trajectoires d'électrification des usages** proposées par RTE : la trajectoire de référence s'appuyant sur la SNBC envisage une **hausse de 35%** de nos besoins en électricité



## Régional

### **SRADDET PACA**

- Installer 2850 MW de parcs photovoltaïques d'ici à 2030 et 12778 MW d'ici à 2050 (1653 MW installés fin 2021)



## Volonté locale

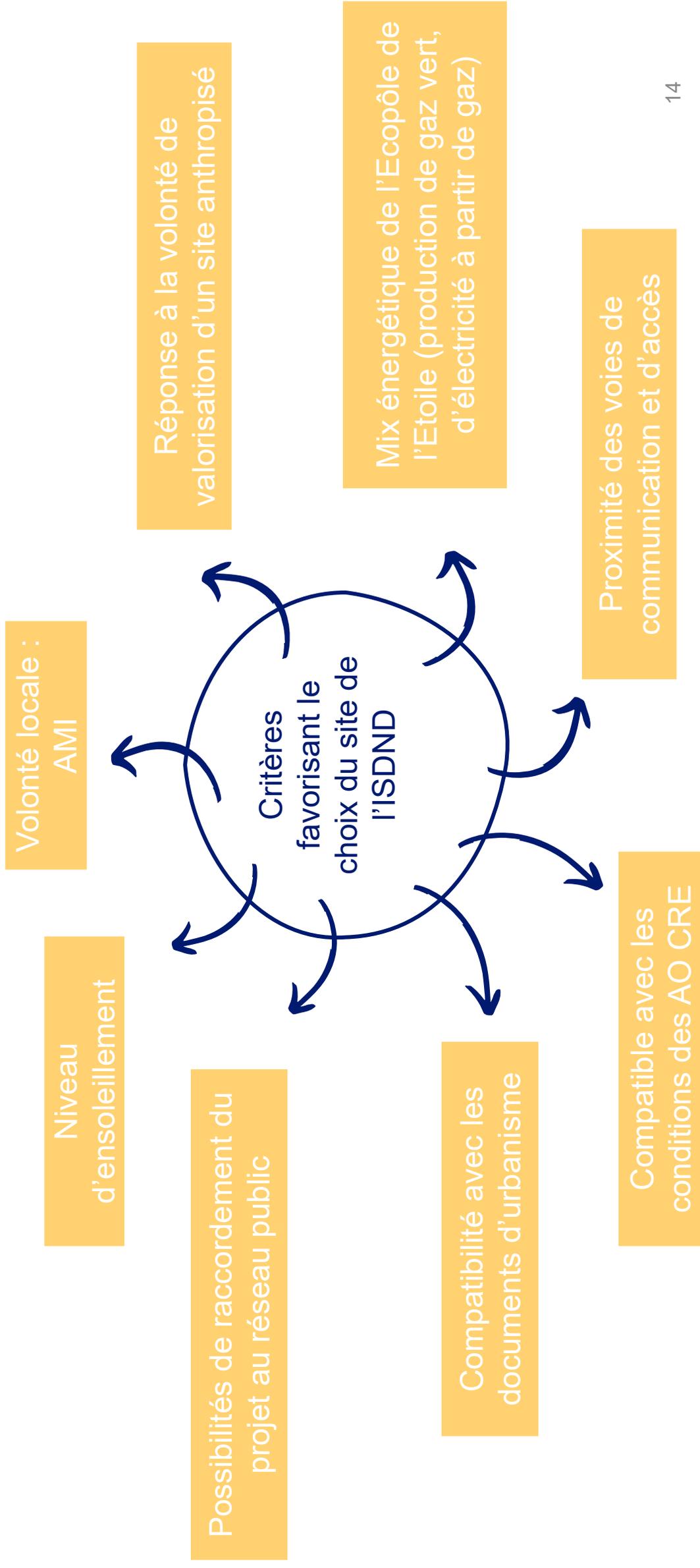
### **SCOT Marseille Provence**

- Production d'énergie renouvelable par les ressources locales

**AMI** lancé par la commune, avec l'appui de la Métropole Aix-Marseille Provence

## 2.2 Un site remplissant les critères d'implantation essentiels

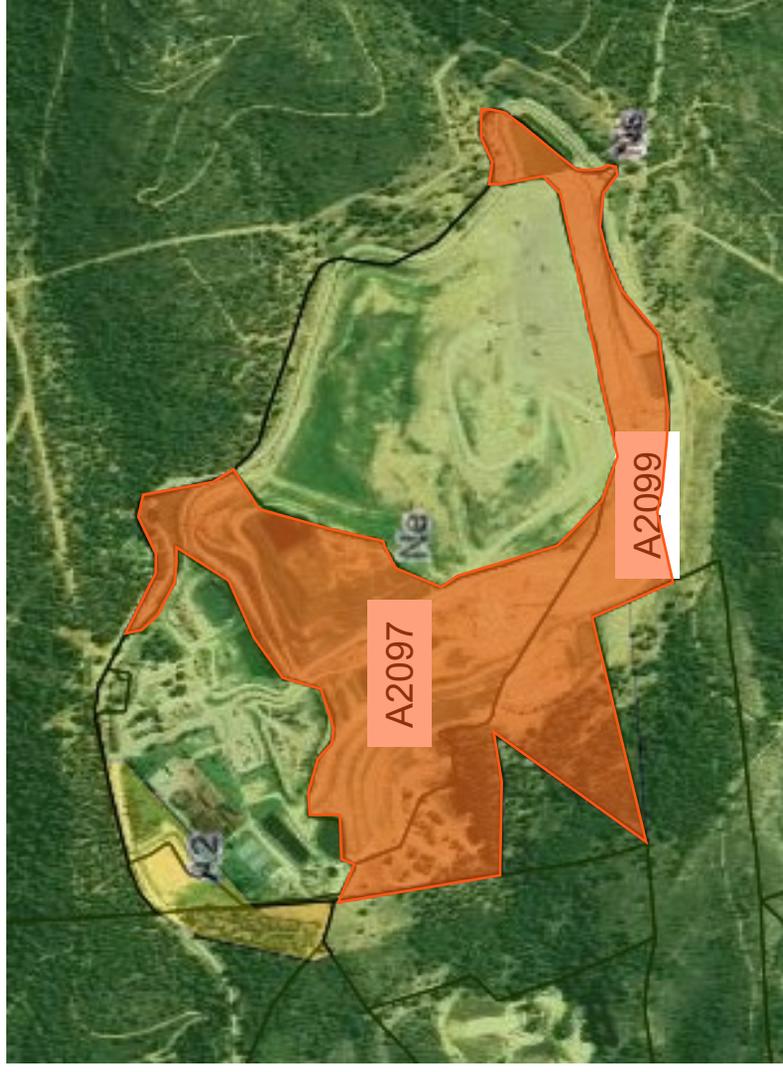
→ **Des conditions favorables à l'étude d'un projet**



## 2.3 Un site remplissant les critères d'implantation essentiels : zoom sur les documents d'urbanisme

Zonage du PLUi du territoire Marseille Provence en zone Naturelle Exploitée (Ne) dans laquelle les installations de production d'énergie renouvelable sont autorisées

Site au sein de l'OAP « Les Mayans Vallon D'OI » qui vise notamment la production d'énergie renouvelable

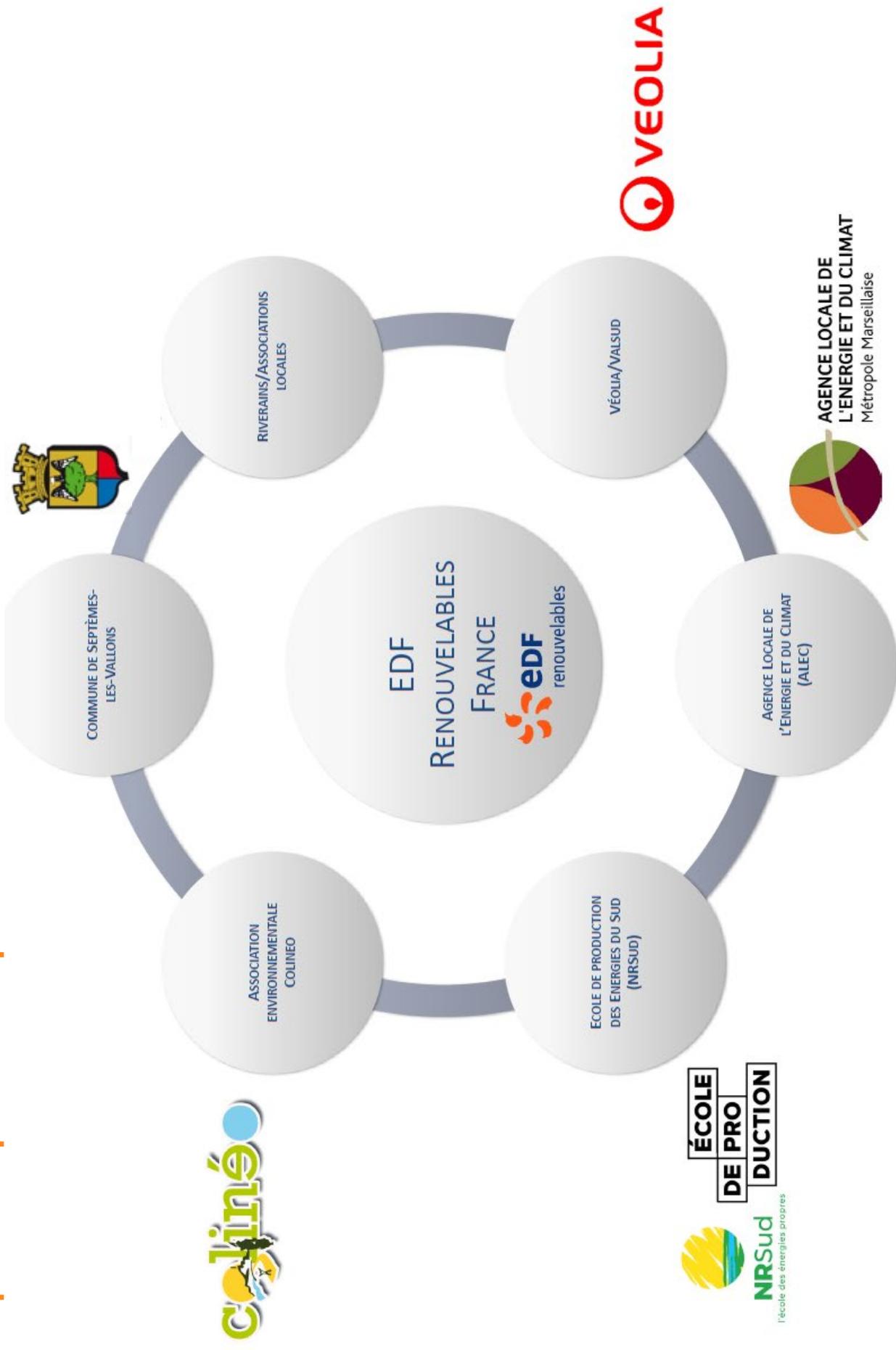


Extrait zonage PLUi Géoportail de l'urbanisme

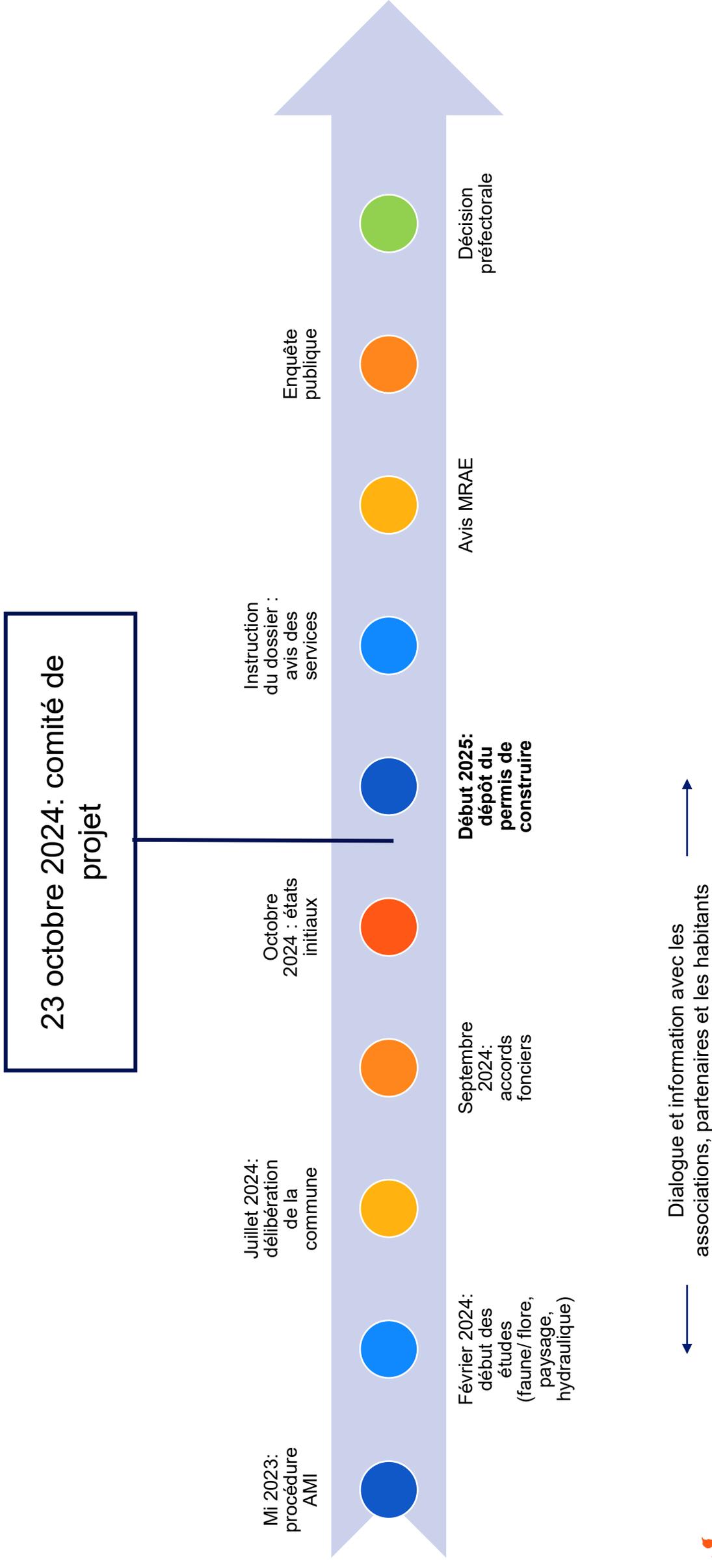
# 3

## Les études menées et les variantes

# 3.1 Les principales parties prenantes identifiées au stade de l'AMI



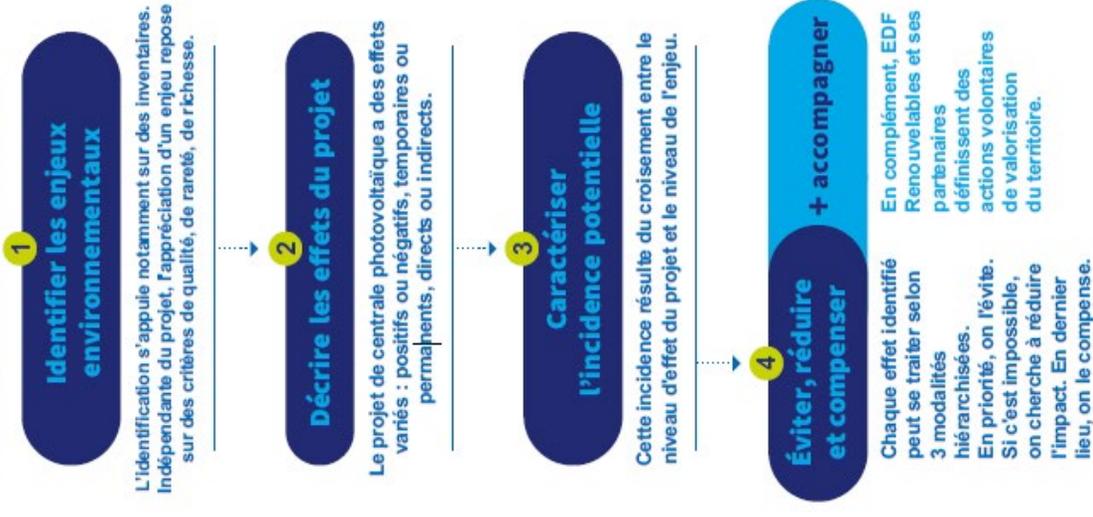
## 3.2 Synthèse de la démarche de conception du projet



# 3.3 La démarche de conception du projet : les études environnementales menées

| Experts                     | Contribution dans le projet                   | Organisme / Logo   | Etat d'avancement de l'étude                           |
|-----------------------------|---|--|--|
| <b>Perrine CARAYOL</b>      | Geoenvironnement<br>Bureau d'étude assembleur | <br>géo <b>environnement</b><br><small>GÉOLOGIE - EXPLORATION - ENVIRONNEMENT</small> | En cours   |
| <b>Bénédicte CORNUAULT</b>  | Agir écologique<br>Bureau d'étude naturaliste | <br>agir <b>écologique</b><br><small>COMMITÉ D'INITIATION</small>                     | IFF finalisés<br>Etat initial en cours de finalisation |
| <b>Antoine VOGT</b>         | Composite<br>Bureau d'étude paysager          | composite<br><small>{ PAYSAGE &amp; TERRITOIRE }</small>   | Etat initial finalisé                                  |
| Contribution dans le projet |   |  |  |
| <b>Clément KAMBOURIAN</b>   | Rédaction générale                            | <br>edf<br>renouvelables   |  |
| <b>Nathan LORANG</b>        | Cartographie                                  |  |  |
| <b>Sébastien PIERRE</b>     |   |  |  |

## Les étapes de l'étude d'impact





# 3.5 La démarche de conception du projet : identification des enjeux biodiversité

Etude d'un cycle biologique complet de Février 2024 à Octobre 2024, portant sur les habitats, la flore, et les taxons faunistiques suivants : avifaune, chiroptères, entomofaune, herpétofaune & mammifères



Proximité Natura 2000 et PNA Aigle de Bonelli



Avifaune : Alimentation et nidification probable de l'alouette lulu



Herpétofaune : amphibiens (pélodyte ponctué), reptiles (lézard ocellé)

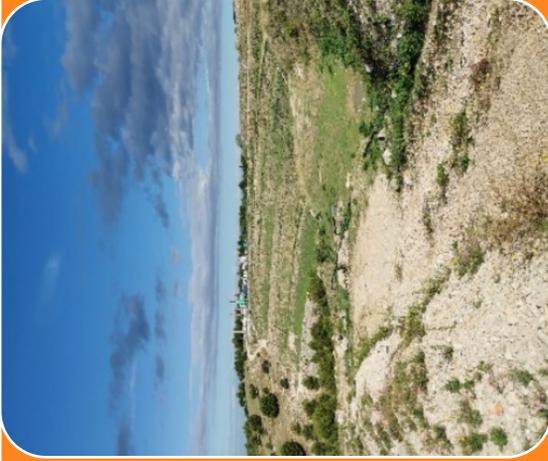


Flore : Germandrée à allure de pin, Ophrys de Provence

## 3.6 La démarche de conception du projet : focus sur les enjeux paysagers



## 3.7 La démarche de conception du projet : focus sur les enjeux du milieu physique



- Topographie marquée par l'exploitation de l'ISDND (talus et pentes supérieures à 30%)
- Compatibilité post-exploitation de l'ISDND (tassement des déchets, production de biogaz, lixiviats, etc.)

# 3.8 La démarche de conception du projet : focus sur les enjeux socio-économiques du territoire

### Habitations

- A l'écart des zones agglomérées de Septèmes-les-Vallons et de Marseille
- Pas de proximité avec les habitations
- Contexte urbain au droit du site d'étude avec un niveau d'enjeu qualifié de très faible

### Activités de loisir

- Versant Ouest du massif de l'Etoile sillonné par plusieurs itinéraires de randonnée
- Points de loisirs (cabane de chasseurs et stand de tir) et vestiges historiques (Oppidum des Mayans) à proximité
- Contexte touristique au droit du site d'étude avec un niveau d'enjeu qualifié de modéré

### Activités économiques

- Activité d'ISDND avec casier Ouest déjà exploité et comblé
- Hors secteur agricole
- Contexte économique au droit du site d'étude avec un niveau d'enjeu qualifié de faible

# 3.9 La démarche de conception du projet : le dialogue territorial



Septembre 2023: réunion de lancement avec la mairie et communication dans le SeptéMois (n°135)

Décembre 2023: présentation projet référent territorial DDTM13, associations locales (CCFF, chasse, AESE, USCS, USCR)



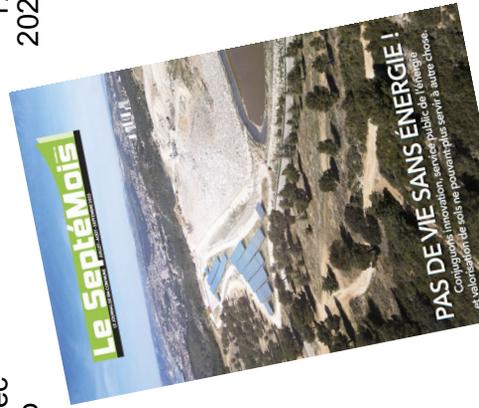
Février 2024: intervention au forum Agenda 21 de la commune

Septembre 2024: revue de projet avec la mairie

Fin 2024: forum concertation grand public



Octobre 2023: échanges sur démarche envoi avec Colineo



Janvier 2024: communication dans l'Almanach 2024 communal



Mai 2024: présentation du projet au SDIS13



Octobre 2024: comité de projet

## 3.10 Le projet à date : impacts et mesures ERC pressenties

### **Incidences brutes pressenties (choix de l'implantation avec prise en compte des principaux enjeux, sans mise en place de mesures)**

- Ecologie : Evitement des habitats des espèces à enjeux. Incidences brutes pressenties **FAIBLES** à **MODEREES**
- Paysage : Implantation sur les zones qualifiées de favorables et intermédiaires à l'implantation. Incidences brutes pressenties **FAIBLES** à **MODEREES**



### **Mesures d'évitement et de réduction pressenties appliquées en phase travaux, exploitation et démantèlement**

- Adaptation du calendrier des travaux et des modalités d'entretien (parc PV+OLD)
- Réutilisation des pistes existantes pour réduire le linéaire de pistes à créer
- Balisage des secteurs à enjeux
- Mise en place de clôtures imperméables à l'herpétofaune en phase travaux
- Défavorabilisation du site pré-chantier
- Mise en place de gîtes pour le lézard ocellé
- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires



### **Incidences résiduelles pressenties**

- Biodiversité: impacts sur les espèces et leurs habitats **FAIBLES** à **TRES FAIBLES**
- Maintien de la gestion des OLD avec maintien d'îlots arbustifs (habitats favorables aux espèces pour leur nidification ou alimentation) **NULLES** à **POSITIVES**
- Paysage **FAIBLES**

Incidences résiduelles jugées **FAIBLES** à **TRES FAIBLES**

### **Mesures de suivi en phase travaux et exploitation**

#### **Mesures d'accompagnement**

- Suivi en phase travaux
- Suivi en phase exploitation
- Accompagnement

## 3.11 La solution privilégiée et ses caractéristiques principales



### Superficie

- Emprise de la zone clôturée : 3.5 ha
- Parcelles concernées : A2097, A2099



### Éléments de design

- Structure : Fixe
- Intégrées : de 2 à 2.5 m
- Point haut et bas des panneaux : environ 2.5 m et 1.2 m



### Productions

- Puissance projetée : 4.8 MWc environ
- Production électrique annuelle estimée : 7 100 MWh/an



*Cette production couvrira les besoins en électricité de l'équivalent de près de 3 100 habitants*

*La centrale photovoltaïque permettra d'éviter chaque année l'émission d'environ 350 tonnes de CO<sub>2</sub>*

### Coût prévisionnel du projet (porté par EDF Renouvelables)

- Coût d'investissement : 5.2 M€ environ
- Coûts total d'exploitation : 130 k€/an en moyenne



## 3.12 Le projet à date : aspects paysagers

ETAT INITIAL

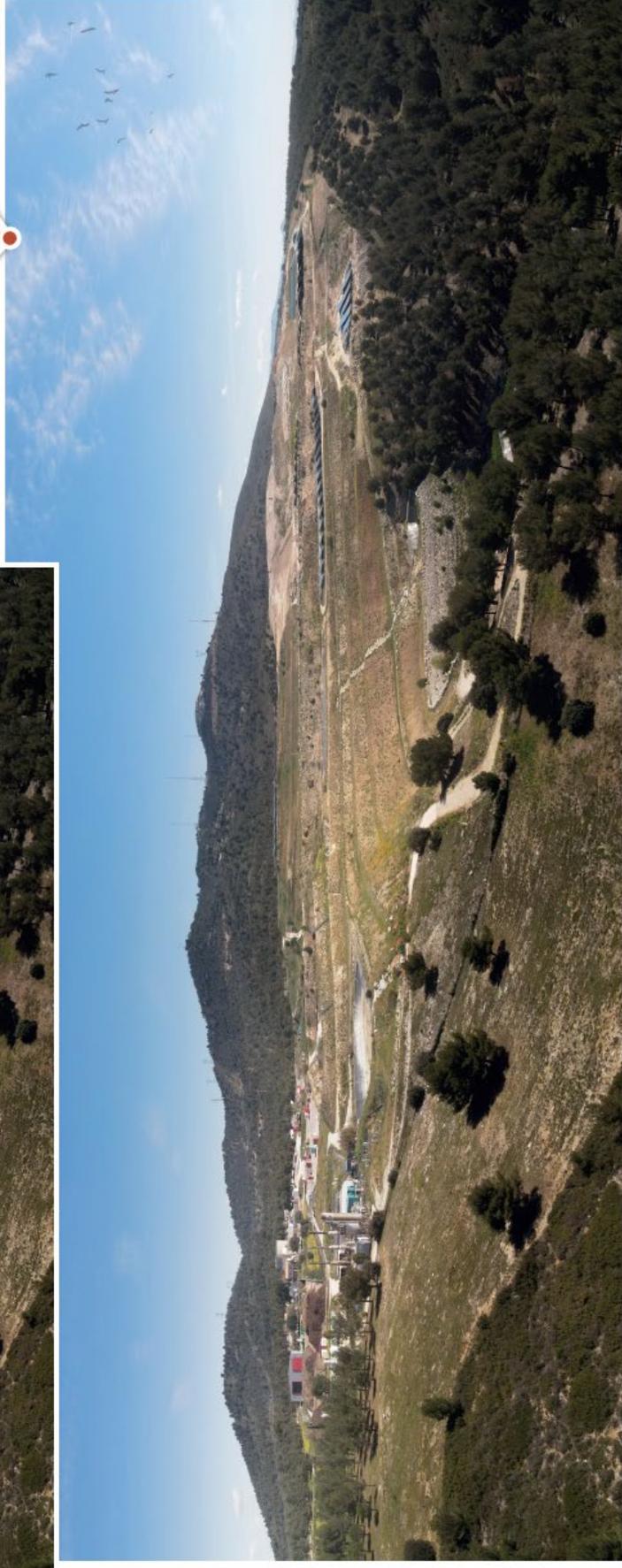
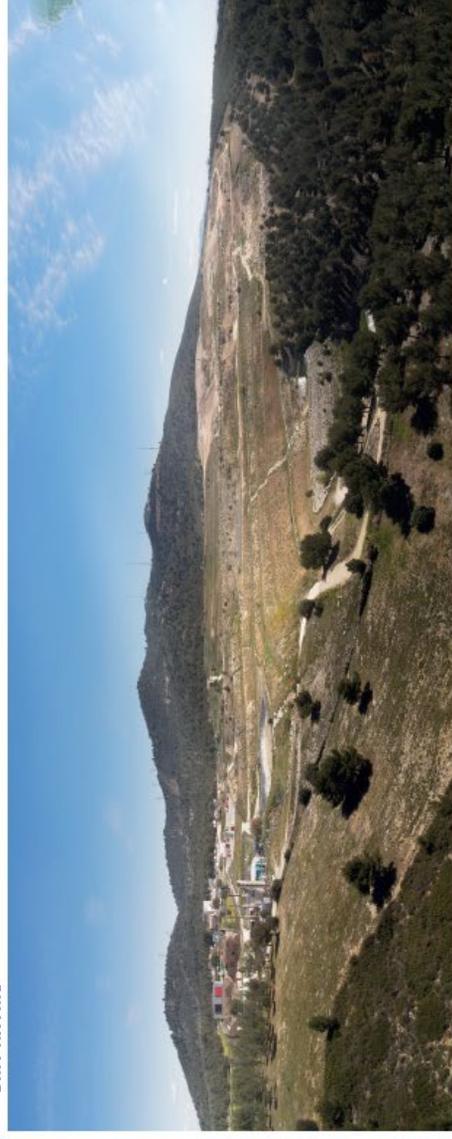


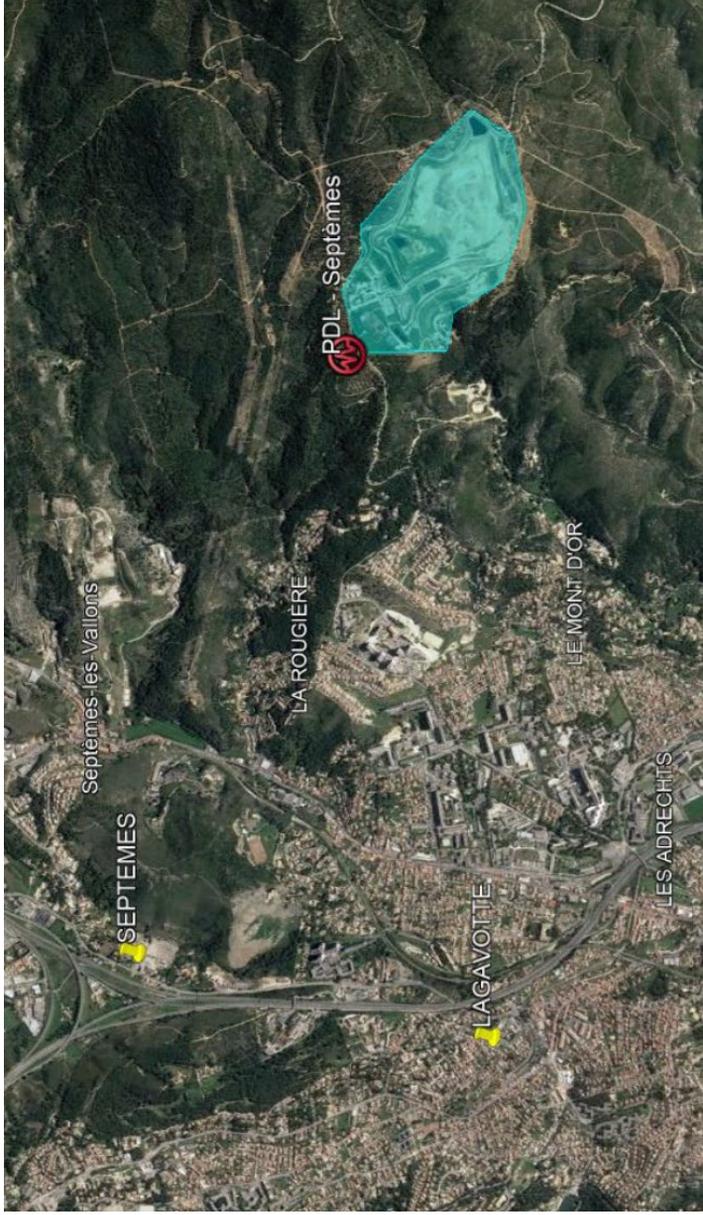
Photo vue de drone

## 3.12 Le projet à date : aspects paysagers



Photo vue de drone

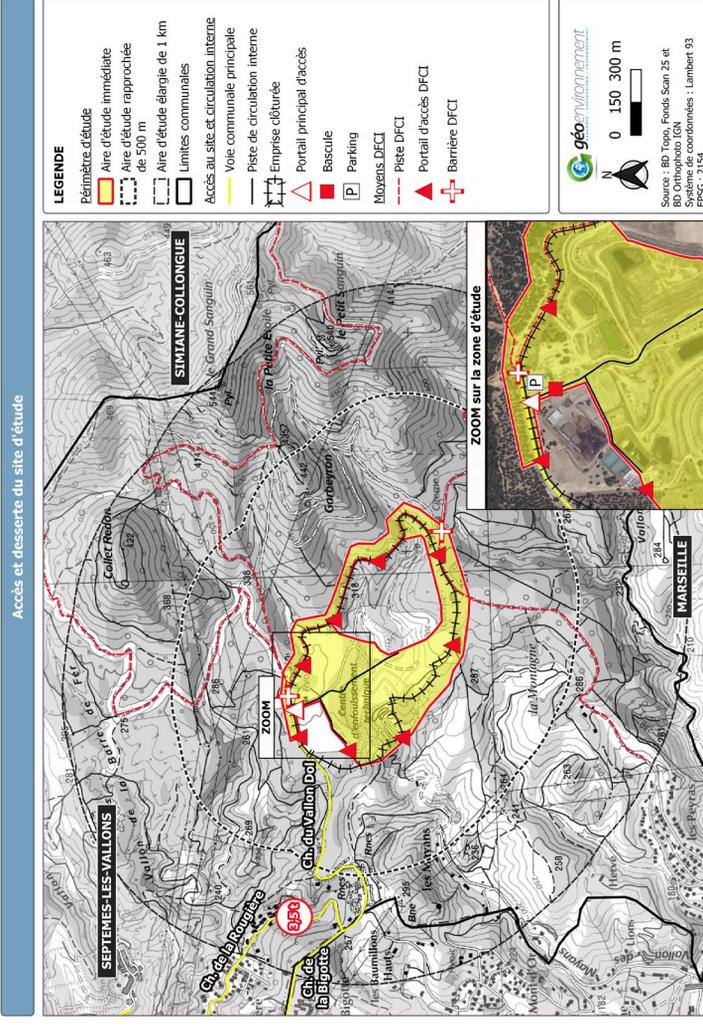
## 3.13 Le projet à date : éléments liés à l'aménagement du territoire



### Raccordement :

- Type de raccordement : enterré sous route existante jusqu'au poste source
- Distance : entre 4.5 et 5 km
- Délai de raccordement : environ 6 mois (à affiner suite à demande de

raccordement à ENEDIS



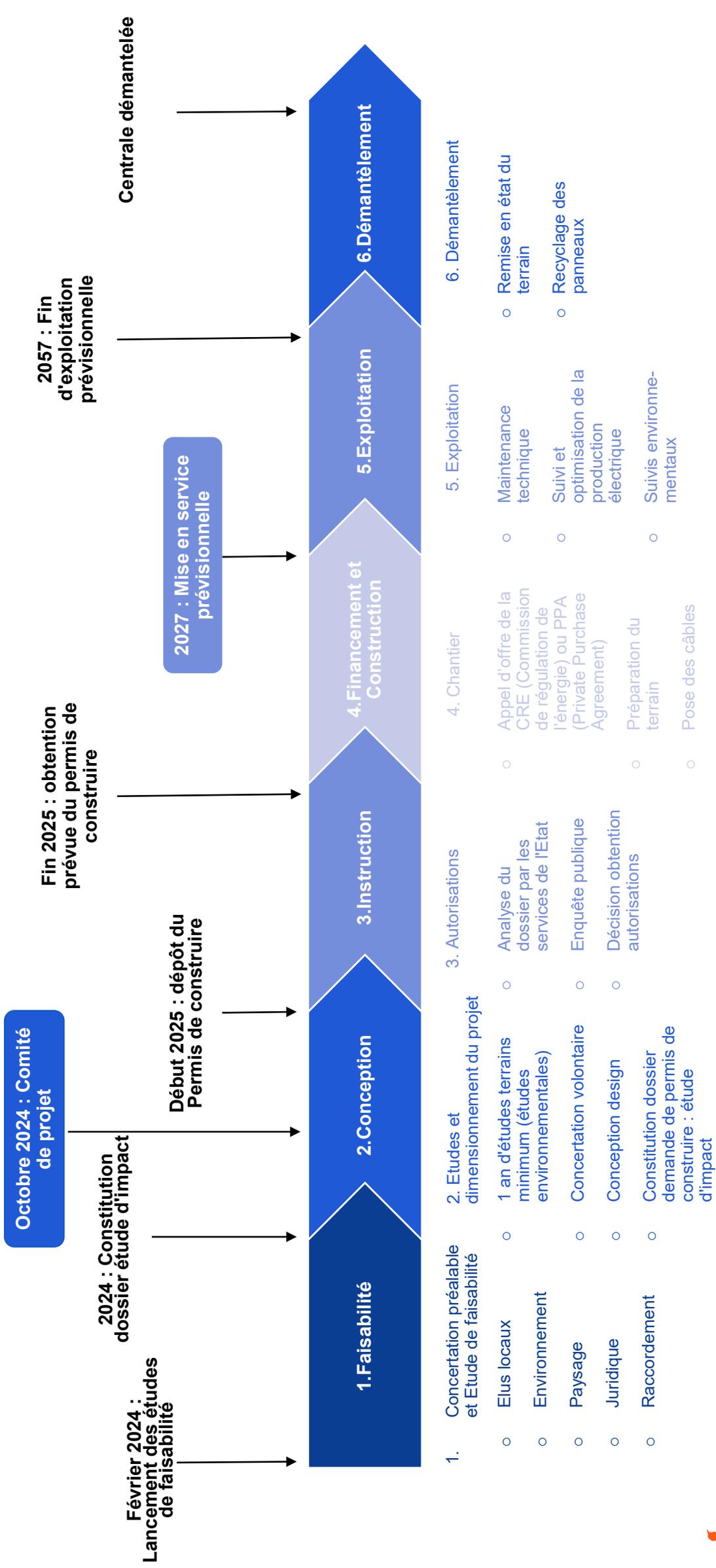
### Réseaux de voiries :

- Utilisation des axes structurants existants pour la desserte (A7, A51 et RD8n) et de desserte locale
- Utilisation des axes que ceux menant à l'ISDND

# 4

## Le calendrier et les retombées territoriales escomptées

# 4.1 Le calendrier du projet



## 4.2 Les retombées sur le territoire

### Les impacts économiques du projet :

- Bénéfice local en termes de fiscalité : tableau des retombées fiscales selon les règles fiscales en vigueur et selon la puissance envisagée
- Loyer annuel pour la commune en % du chiffres d'affaires
- Apport de nouvelles activités pour l'agence de maintenance d'Eguilles
- Sollicitation de l'école de production NRSud basée à Marseille dans le cadre des travaux de réalisation et d'exploitation

### Retombées non financières :

- Contribution aux baisses d'émission de GES
- Contribution aux objectifs locaux de développement des EnR du SRADDET (environ 0.5%)

### Mesures d'accompagnement et de partage de la valeur travaillées avec le territoire :

- Mise en place de financement participatif
- Moyens mis en œuvre pour la pédagogie et la sensibilisation sur les EnR (en particulier auprès de scolaires)

Estimation des retombées fiscales pour un projet PV de 5 MW à SEPTEMES LES VALLONS



Estimations réalisées à partir de la réglementation fiscale actuellement en vigueur



Merci  
Place aux échanges

Clément KAMBOURIAN  
06 03 07 09 65

[Clement.kambourian@edf-re.fr](mailto:Clement.kambourian@edf-re.fr)